

# Le dividende salarié au cœur de l'élection présidentielle

*À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle française, le pouvoir d'achat demeure l'un des principaux sujets de préoccupation des Français. Thibault Lanxade, PDG de Luminess, et ambassadeur nommé par le Gouvernement à l'intéressement et à la participation, explique pourquoi le dividende salarié peut apparaître comme une réponse adéquate à cette problématique.*

Temps de lecture : minute

---

4 avril 2022

Plus qu'un besoin économique, le dividende salarié représente un véritable espoir pour nos concitoyens. Si le pouvoir d'achat n'était pas au beau fixe avant la crise sanitaire, la crise pétrolière, agricole et économique qui nous attend avec la guerre en Ukraine n'est pas sans menacer une nouvelle fois les finances des ménages français. Plus que jamais, nous avons besoin de solutions concrètes pour aider les Français à sortir de cette impasse. Le dividende salarié en est une.

L'idée n'est pas nouvelle, c'est une simplification de la participation mise en place par le Général de Gaulle après la Seconde Guerre Mondiale. Depuis 2017, en tant qu'ambassadeur nommé par le Gouvernement à l'intéressement et à la participation, j'ai co-rédigé deux rapports visant à simplifier et améliorer les dispositifs existants. La loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a constitué une avancée importante, en ce sens, mais il faut aller plus loin ! C'est bien le sens de ce que je porte avec le dividende salarié.

Ce dernier n'a pas pour unique conséquence des avantages économiques, il contribue également à un progrès social pour la vie en entreprise et un

changement de regard sur la création des richesses et le partage de la valeur créée par les entreprises. Effectivement, il est prouvé que les entreprises à fort actionnariat salarié sont les plus performantes. De fait, la vie en entreprise est grandement améliorée. Nonobstant, l'actionnariat salarié n'est pas adapté à toutes les structures et notamment aux TPE, PME, et ETI, dont le capital repose le plus souvent sur un seul actionnaire, une famille...

Nous ne pouvons donc pas nous résoudre à priver toutes ces entreprises, qui sont le poumon de l'entrepreneuriat français, d'un tel avantage. C'est pourquoi, le dividende salarié apparaît comme un dispositif complémentaire et adapté à ces structures.

Mais concrètement qu'est-ce que ce dividende salarié ? Il ne s'agit pas d'un énième dispositif mais l'évolution de la formule actuelle de la participation : augmentation du montant versé (par la suppression du  $\frac{1}{2}$  de la formule de calcul), augmentation du nombre de personnes concernées en la rendant obligatoire à toutes les entreprises de plus de onze salariés, et la mise en place d'une règle de conditionnalité de versement entre dividende actionnaire et salarié.

La publication des records de bénéfices des entreprises du CAC40 a suscité, comme tous les ans, des réactions dans les débats publics et privés. Alors que des centaines de milliers de Français peinent à finir leurs fins de mois, la connaissance de tels bénéfices n'a pas amélioré la relation des Français au capital. Tout le monde veut sa part du gâteau, et il n'est souvent pas facile pour certaines entreprises de répondre à cette demande. Le dividende salarié sera là pour remédier à cela en redistribuant mieux les richesses. Grâce au dividende salarié, nous souhaitons sincèrement réconcilier les Français avec le capital, réconcilier les Français avec les entreprises, réconcilier les Français entre eux.

Le schéma de répartition des richesses que je propose avec le dividende

salarié doit devenir la solution centrale au sujet du pouvoir d'achat dans les débats de la présidentielle à venir. Les Français doivent pouvoir se saisir de l'opportunité de changer de regard sur le capital ainsi que sur l'amélioration de la vie sociale en entreprise.

*Thibault Lanxade, PDG de Luminess (anciennement Jouve)*

---

Article écrit par Thibault Lanxade,